

6 novembre 2023

## Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu ordinaire du conseil à 19h00, lundi le 6 novembre 2023, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Daniel Fortin, Mme Isabelle Gagné, et M. Carl Laflamme, formant quorum, sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. L'adjoint au directeur général et greffier-trésorier, M. Jean-François Labrie-Simoneau, est aussi présent.

Sont absents : Mme Julie Bernard, conseillère au siège numéro 5.  
M. Pierre Cloutier, conseiller ai siège numéro 4.

### Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux du 2, 16 et 30 octobre 2023.
3. Adoption du règlement numéro 2023-10, modifiant le règlement numéro 2016-11, concernant les documents pour une demande de construction ou de réparation d'un système de traitement des eaux usées.
4. Acceptation de l'offre de Lemieux Marcoux arpenteurs-géomètres, pour un relevé d'arpentage pour la réfection de la Route du 9<sup>e</sup> Rang.
5. Renouvellement des assurances générales pour la période du 15 décembre 2023 au 15 décembre 2024.
6. Proposition pour assurance en cyber sécurité.
7. Demande de modification au règlement de zonage concernant l'usage d'un conteneur maritime.
8. Demande de la Résidence Provencher pour un égout pluvial.
9. Autorisation entente avec École Ste-Julie pour le service garde et le camp de jour pour la période du 15 octobre 2023 au 14 octobre 2024.
10. Demande de dérogation mineure de M. Jean-Philippe Cyr et Mme Amélie Brisette.
11. Embauche de Mme Nancy Carrier-Léveillé comme préposée au service de garde municipal en milieu scolaire.
12. Inscription du DGA à la formation sur la gestion contractuelle offerte par l'ADMQ.
13. Période de questions de l'assistance.
14. Offre de Sotek pour l'entretien préventif du système de climatisation et chauffage au bureau municipal pour 2024 et 2025.
15. Demande du Club Les Neiges Lystania pour les traverses des sentiers de motoneiges pour 2023-2024.
16. Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil.
17. Mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme.
18. Transport des feuilles mortes et des résidus de pelouse.
19. Cadeau de retraite pour Mme Lyne Lemelin, brigadière scolaire, 26 ans au service de la municipalité.
20. Demande d'aide financière de la troupe de théâtre « La relève » de la Polyvalente La Samare.
21. Demande d'aide financière pour l'année 2024 de Partenaires 12-18 Centre-du-Québec.
22. Résolution de félicitations à M. Noah Faucher pour sa participation aux Jeux du Québec d'Été.
23. Le 19 novembre, Journée de sensibilisation au cancer de la prostate.
24. Heures supplémentaires de l'adjoint au directeur général et greffier-trésorier.
25. Correspondance.
26. Approbation des comptes.
27. États des revenus et dépenses au 31 octobre 2023.
28. Varia.
29. Clôture de l'assemblée.

**Résolution : 2023-291**

**Approbation de l'ordre du jour.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

**Résolution : 2023-292**

**Approbation des procès-verbaux du 2, 16 et 30 octobre 2023.**

Proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, que les procès-verbaux du 2, 16 et 30 octobre 2023, soient et sont adoptés et signés tel que rédigés et présentés aux membres du conseil, et dont l'adjoint au directeur général et greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

**Adoptée**

**Règlement numéro 2023-10**

**Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2016-11, afin de modifier l'article 5.7.3 concernant les documents pour une demande de construction ou de réparation d'un système de traitement des eaux usées**

**Attendu** que le conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement sur les permis et certificats numéro 2016-11, modifier par le règlement numéro 2023-05, afin de modifier à nouveau l'article 5.7.3 concernant les documents pour une demande de construction ou de réparation d'un système de traitement des eaux usées;

**Attendu** qu'un avis de motion a été régulièrement donné par M. Pierre Cloutier, la séance du 2 octobre 2023;

**Attendu** qu'une présentation du présent règlement a été déposée à la séance du conseil du 2 octobre 2023;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, qu'il soit fait et statué, le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

**Article 1** Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2** L'article 5.7.3 du règlement sur les permis et certificats est modifié afin de se lire comme suit :

**5.7.3. Documents d'accompagnement**

Une demande de permis pour l'installation ou la réparation d'un système de traitement des eaux usées doit comprendre les renseignements suivants :

La demande doit comprendre les exigences prévues au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c.Q-2 r.22), à son article 4.1, dont notamment :

Le nom et l'adresse du ou des propriétaires;

La désignation cadastrale du lot sur lequel sera réalisé le projet ou, à défaut de désignation cadastrale, l'identification la plus précise du lieu où le projet sera réalisé;

6 novembre 2023

Le nombre de chambres à coucher de la résidence isolée ou, dans le cas d'un autre bâtiment, le débit total quotidien;

Une étude de caractérisation du site et du terrain naturel réalisée par une personne qui est membre d'un ordre professionnel compétent en la matière.

**Article 3** Le présent règlement abroge le règlement numéro 2023-05, adopté le 3 avril 2023, portant sur l'article 5.7.3 du règlement numéro 2016-11.

**Article 4** Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

**Adopté à Laurierville, ce 6 novembre 2023.**

---

Marc Simoneau, maire

---

Réjean Gingras  
Directeur général et greffier-trésorier

**Résolution : 2023-293**

**Adoption du règlement numéro 2023-10.**

**Attendu** que le règlement numéro 2023-10 est identique au projet de règlement numéro 2023-10, présenté lors de la séance du 2 octobre 2023;

**Par conséquent**, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, d'adopter le règlement numéro 2023-10, modifiant l'article 5.7.3 du règlement sur les permis et certificats, lequel concernent les documents requis pour une demande de construction ou de réparation d'un système de traitement des eaux usées.

**Que** le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi, et il peut en être pris communication au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture du bureau municipal, ou sur le site internet de la municipalité, au [www.laurierville.net](http://www.laurierville.net).

**Adoptée**

**Résolution : 2023-294**

**Acceptation de l'offre de Lemieux Marcoux arpenteur-géomètres inc., pour un relevé d'arpentage de la Route du 9<sup>e</sup> Rang.**

**Attendu** que la municipalité prévoit réaliser, en 2025, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, Volet redressement, des travaux de voirie sur la Route du 9<sup>e</sup> Rang, sur une longueur d'environ 1,4 km, soit de l'intersection de la Route 267 à l'intersection du Rang 10;

**Attendu** que le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable doit préparer la demande d'aide financière en 2024, pour la réfection de la Route du 9<sup>e</sup> Rang, pour approbation par le ministère des Transports;

**Attendu** que le service d'ingénierie manque de personnel pour réaliser le relevé d'arpentage nécessaire à la préparation de la demande d'aide financière auprès du ministère des Transports;

**Attendu** que le service d'ingénierie a demandé une soumission à Lemieux Marcoux arpenteurs-géomètres inc., pour effectuer le relevé d'arpentage pour la réfection de la Route du 9<sup>e</sup> rang;

**Par conséquent**, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la soumission de Lemieux Marcoux Arpenteurs-

6 novembre 2023

Géomètres inc., pour la réalisation d'un relevé d'arpentage pour la réfection de la Route du 9<sup>e</sup> Rang, sur une longueur d'environ 1,4 km, et ce, au prix de 2 710.54 \$, taxes incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2023-295**

**Renouvellement des assurances pour la période du 15 décembre 2023 au 15 décembre 2024.**

Proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que ce conseil accorde le contrat d'assurances biens, automobiles et responsabilité civile à Promutuel Chaudière-Appalaches, société mutuelle d'assurance générale, pour la période du 15 décembre 2023 au 15 décembre 2024;

**Que** les couvertures des bâtiments ainsi que du matériel ont été majorées selon un indice d'inflation de 8%.

**Que** ce conseil ne désire pas ajouter à la couverture d'assurance, la protection contre le tremblement de terre et inondation, pour le 140 rue Grenier (édifice municipal), le 146 rue Grenier (caserne), le 148 rue Grenier (Pavillon récréatif), le 477 avenue Provencher (garage) et le 149 rue Grenier (bureau municipal).

**Que** ce conseil ne désire pas également appliquer une couverture d'assurance en dommages directs sur le skate parc et sur le terrain de tennis.

**Que** la prime pour la période susdite, selon la soumission datée du 10 octobre 2023, est de 28 399.95 \$, taxe incluse.

**Adoptée**

**Résolution : 2023-296**

**Proposition pour assurance en cyber sécurité.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition de l'assureur PMT Roy datée du 4 octobre 2023, pour une assurance en cyber sécurité, par l'entremise du Groupe Totten, qui distribue les produits CFC Underwriting.

**Que** le coût de l'assurance est de 4 810.00 \$, incluant l'assurance (4 000 \$), les frais de l'assureur (300 \$), les honoraires de courtage (150\$) et la taxe provinciale de 9% (360.00 \$).

**Que** l'assurance est pour une période d'un an, soit du 6 décembre 2023 au 6 décembre 2024.

**Que** la municipalité n'a pas subi de cyber événement au cours des 3 dernières années.

**Que** la municipalité n'a pas fait l'objet d'aucune action en justice ou menace d'action en justice au cours des 5 dernières années à la suite d'un cyber événement.

**Que** la municipalité n'a pas fait l'objet d'aucune action réglementaire au cours des 5 dernières années à la suite d'un cyber événement.

**Que** la municipalité n'est pas impliquée dans la fourniture directe de biens ou de services à l'industrie du cannabis, et n'est pas impliquée non plus dans l'utilisation ou la fourniture de crypto-monnaies.

**Adoptée**

6 novembre 2023

**Arrivée de Mme Julie Bernard, conseillère au siège numéro 5 et de M. Pierre Cloutier, conseiller au siège numéro 4.**

**Demande de modification au règlement de zonage concernant l'usage d'un conteneur maritime.**

Ce point est reporté à une prochaine séance.

**Résolution : 2023-297**

**Demande de la Résidence Provencher pour un égout pluvial.**

**Attendu** que le conseil d'administration de la Résidence Provencher s'adresse au conseil municipal, afin que la municipalité aménage un regard puisard près de la rue Grenier, pour la captation de l'eau de pluie ou de la fonte de la neige, de leur stationnement et d'une partie des gouttières du bâtiment principal, afin d'éviter que l'eau traverse la rue Grenier et se retrouve sur le terrain du 499 avenue Provencher;

**Après délibérations**, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil refuse que la municipalité prenne en charge les dépenses occasionnées par l'aménagement d'un regard puisard sur le terrain de la Résidence Provencher.

**Adoptée**

**Résolution : 2023-298**

**Autorisation entente avec l'École Ste-Julie.**

Proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'adjoint au directeur général et greffier-trésorier, M. Jean-François Labrie-Simoneau, à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville, le contrat de prêt de salles à l'école primaire Ste-Julie, pour le service de garde en milieu scolaire et pour la tenue du camp de jour de l'été 2024.

**Que** l'entente pour le prêt de salles est pour la période du 15 octobre 2023 au 14 octobre 2024.

**Que** la municipalité de Laurierville accepte de verser un montant de 250.00 \$, à titre de compensation, pour l'utilisation de produits sanitaires fourni par l'école durant cette période du 15 octobre 2023 au 14 octobre 2024.

**Adoptée**

**Résolution : 2023-299**

**Demande de dérogation mineure de M. Jean-Philippe Cyr et Mme Amélie Brissette.**

**Attendu** que les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 2016-08, soumise par M. Jean-Philippe Cyr et Mme Amélie Brissette, pour leur propriété au 466 avenue Provencher, sur le lot numéro 5 661 474, dans la zone R-13 du plan de zonage;

**Attendu** qu'une dérogation mineure est demandée pour le point suivant :

M. Jean-Philippe Cyr et Mme Amélie Brissette s'adressent à la municipalité afin de demander une dérogation mineure au niveau du règlement de zonage, concernant l'article 5.3.2.3 i) concernant l'emplacement d'un garage détaché sur leur terrain. Selon un plan d'implantation préparé par M. Raphaël Marcoux, arpenteur-géomètre, l'emplacement du garage détaché est prévu en avant de la résidence, alors que le susdit article 5.3.2.3 i) mentionne que le garage détaché doit être situé dans la demi-portion arrière de la cour latérale ou dans la cour arrière du bâtiment principal. Donc, la demande de dérogation mineure, correspond à une distance de 12,11 mètres.

6 novembre 2023

**Attendu** que les membres du conseil prennent connaissance de l'avis donné par les membres du Comité consultatif d'urbanisme, lors d'une réunion tenue le 30 octobre 2023 à 18h30. Cet avis recommande d'accepter la demande de dérogation mineure soumise par M. Jean-Philippe Cyr et Mme Amélie Brissette;

**Attendu** que le conseil donne audience à toute personne désirant se faire entendre sur cette demande;

**Après délibérations**, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de l'analyse de la demande, ce conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Jean-Philippe Cyr et Mme Amélie Brissette, telle que demandée.

#### **Adoptée**

##### **Résolution : 2023-300**

##### **Embauche de Mme Nancy Carrier-Léveillé comme préposée au service de garde municipal en milieu scolaire.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de procéder à l'embauche de Mme Nancy Carrier-Léveillé, à titre de préposée au service de garde municipal en milieu scolaire, en remplacement de Mme Gina Matheault, préposée en matinée, et Mme Véronique Giguère, préposée en après-midi.

**Que** les conditions salariales et autres conditions sont conciliées, dans une entente à consigner entre les parties.

#### **Adoptée**

##### **Résolution : 2023-301**

##### **Inscription su DGA à la une formation sur la gestion contractuelle offert par l'ADMQ.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, d'autoriser l'inscription de l'adjoint au directeur général et greffier-trésorier, M. Jean-François Labrie-Simoneau, à un webinaire offert par l'Association des directeurs municipaux du Québec, sur la gestion contractuelle, le 7 novembre 2023 de 13h00 à 16h30 et le 8 novembre 2023 de 8h30 à 12h00.

**Que** le coût d'inscription est de 125.00 \$, taxes non incluses.

#### **Adoptée**

##### **Période de questions de l'assistance.**

Le maire, M. Marc Simoneau, répond aux questions de l'assistance.

##### **Résolution : 2023-302**

##### **Offre de Sotek pour l'entretien préventif du système de climatisation et de chauffage au bureau municipal pour 2024 et 2025.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la proposition de Sotek inc., pour un programme d'entretien préventif des équipements de ventilation, du système de contrôle par zone et du split de ventilation présent dans le portique.

**Que** la proposition datée du 4 octobre 2023, comporte 2 visites (avril et octobre). Le prix pour l'entretien au printemps est de 655.00 \$, avant taxes, et de 624.00 \$, avant taxes à l'automne. Ce prix s'applique pour 2024 et pour 2025.

**Que** les travaux d'entretien préventifs comprennent la fourniture et l'installation des pièces et accessoires nécessaires à l'entretien préventif (graisse, lubrifiant, courroies, filtres pour l'unité centrale).

6 novembre 2023

**Que** le directeur général, M. Réjean Gingras, est autorisé à signer la proposition de Sotek inc., pour et au nom de la municipalité de Laurierville.

**Adoptée**

**Résolution : 2023-303**

**Demande du Club les neiges Lystania pour la conformité des traverses des chemins municipaux.**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, d'autoriser le Club les neiges Lystania, à traverser les chemins municipaux suivants, pour la saison 2023-2024, pour leurs sentiers de motoneiges sur le territoire de la municipalité :

- La Route 218, la traverse du pont de la Grosse-Ile et la route de la Grosse-Ile pour rejoindre le lot 5 659 325.
- Route de la Grosse-Ile, près du 388, route de la Grosse-Ile et entre les lots 5 659 325 et 5 659 326.
- Près du 545 Rang 5
- Parc linéaire et Rang 5
- Parc linéaire et route de la Grosse-Ile.
- Rang 6 Ouest, près du lot à M. Gaston Beaudoin et René Côté, circulation sur une dizaine de mètres sur l'accotement lot à M. Nicolas Nadeau
- Rang 7 Ouest lot M. René Côté.
- Rang 8 Ouest, lot M. René Côté et M. Stéphane Mercier.

**Que** la pose de la signalisation annonçant les traverses de motoneiges, dans ces divers chemins municipaux, sera exécutée par et aux frais du Club les neiges Lystania, et ce, à la satisfaction de la municipalité de Laurierville.

**Adoptée**

**Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.**

Comme requis aux articles 357 et suivants de la Loi sur les Élections et référendums dans les municipalités, chaque membre du conseil doit déposer, devant le conseil, à chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, une déclaration mise à jour écrite, mentionnant l'existence de ses intérêts pécuniaires;

Le directeur général indique que tous les élus ont déposé leur déclaration en date du 6 novembre 2023. Comme requis également, un relevé qui identifie les membres du conseil qui ont déposé leur déclaration, sera expédiée au Ministère des Affaires municipales et Habitation via le Portail gouvernemental des Affaires municipales et régionales (PGAMR).

**Résolution : 2023-304**

**Mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme.**

**Attendu** que le mandat de 2 ans des membres du Comité consultatif d'urbanisme se terminera le 15 novembre 2023;

**Attendu** que le Comité consultatif d'urbanisme est constitué de 3 citoyens de Laurierville et de 2 membres du conseil;

**Par conséquent**, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil renouvelle les mandats de Mme Carole Roberge, Mme Isabelle Plante et M. Karl Côté, comme représentants des citoyens.

**Que** ce conseil nomme M. Pierre Cloutier et M. Carl Laflamme, conseillers municipaux, comme représentants du conseil municipal.

**Que** leur mandat de 2 ans se terminera le 15 novembre 2025.

**Adoptée**

**Résolution : 2023-305**

**Transport des feuilles mortes et des résidus de pelouse.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, d'autoriser l'inspecteur en voirie, M. François Gingras, à transporter les feuilles mortes et les résidus de pelouse accumulés au dépôt du garage municipal, jusqu'au terrain de la municipalité situé dans le Rang 8 Ouest.

**Que** le coût pour le transport des feuilles mortes et des résidus de pelouse, est d'environ 500 \$, taxes non incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2023-306**

**Cadeau de retraite pour Mme Lyne Lemelin.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'achat d'une carte visa prépayée au montant de 100.00 \$, ainsi qu'une carte de remerciements et des fleurs, en guise de cadeau de retraite pour Mme Lyne Lemelin, laquelle a pris sa retraite en octobre 2023, à titre de brigadière scolaire, après 26 ans de service à la municipalité de Laurierville.

**Adoptée**

**Résolution : 2023-307**

**Demande d'aide financière de la troupe de théâtre « La Relève » de la Polyvalente La Samare.**

Proposé par Mme Isabelle Gagné, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte de verser un montant de 50.00 \$ à la troupe de théâtre « La Relève » composée des élèves du secondaire 1, 2 et 3 de la Polyvalente La Samare de Plessisville, laquelle présentera une production théâtrale intitulé « Où c'est qu'elle est ma gang », le 30 novembre, ainsi que les 1<sup>er</sup> et 2 décembre prochain, à l'auditorium de la Polyvalente La Samare.

**Adoptée**

**Résolution : 2023-308**

**Contribution financière 2024 à Partenaires 12-18 Centre-du-Québec.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte de verser la cotisation demandée pour l'année 2024 par Partenaires 12-18 Centre-du-Québec, dont les services s'adressent aux adolescents.es de 12 à 18 ans de la municipalité de Laurierville et aux municipalités rurales de 20 autres municipalités du Centre-du-Québec.

**Que** la cotisation 2024 est de 2.35 \$ par habitant, représentant un montant de 3 186.60 \$, soit 90.80 \$ de plus que le montant versé en 2023 (3 095.80 \$).

**Adoptée**

**Résolution : 2023-309**

**Félicitations à M. Noah Faucher pour sa participation aux Jeux du Québec.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil félicite M. Noah Faucher, pour sa participation aux Jeux du Québec d'été 2023, lesquels se sont déroulés à Rimouski.

**Que** M. Faucher a représenté la région Centre-du-Québec dans la discipline du volleyball masculin.



6 novembre 2023

**Que** ce conseil est fier de souligner cet exploit de M. Faucher, qui requiert une discipline et une persévérance exemplaire pour atteindre ce niveau d'excellence.

**Adoptée**

**Résolution : 2023-310**

**Journée de sensibilisation au cancer de la prostate.**

**Attendu** qu'annuellement, en moyenne, 6400 québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 950 mourront de cette maladie;

**Attendu** qu'en moyenne 18 québécois par jour recevront un diagnostic de cancer de la prostate;

**Attendu** que PROCUE est le seul organisme de bienfaisance au Québec, entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien, et que les fonds amassés sont réinvestis au Québec;

**Attendu** l'importance de sensibiliser la population au dépistage du cancer de la prostate;

**Attendu** que la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE, offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

**En conséquence**, il est proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que le conseil municipal de Laurierville déclare le 19 novembre comme la « Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate Noeudvembre ».

**Adoptée**

**Résolution : 2023-311**

**Heures supplémentaires de l'adjoint au directeur général et greffier-trésorier.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de payer les heures supplémentaires de l'adjoint au directeur général et greffier-trésorier, M. Jean-François Labrie-Simoneau, attendu sa présence aux séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal en 2023.

**Que** ce conseil accepte de payer un total de 92 heures supplémentaires.

**Adoptée**

**Correspondance.**

- Résolution de la MRC de l'Érable, adoptée le 18 octobre 2023, déclarant sa compétence en matière de production d'électricité provenant d'une source d'énergie éolienne.
- Lettre de Recyc-Québec confirmant le montant de la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables de l'année 2022. Un versement de 74 1910.10 \$ sera effectué le 1<sup>er</sup> mars 2024.
- Lettre de l'organisme ORAPÉ, concernant le service de collecte pour les encombrants, dont le tarif sera de 6.55 \$ par porte pour 2024, soit une augmentation de 5,25% (6.22 \$ en 2023), conformément à l'entente convenu entre les parties le 18 novembre 2021, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024.

6 novembre 2023

- Réception du taux de prime pour la CNESST de 2024, soit 1.42 \$ du 100 \$ de salaire assurable. Le taux de prime était de 1.52 \$ en 2023.
- Réception de la part de la MRC de l'Érable, à titre informatif, du coût pour la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables pour 2024, pour le territoire de Laurierville, soit un montant de 52 307.64 \$, taxes non incluses, sur la base de 108 tonnes de matières recyclables, représentant une augmentation de 5,01 % au prix de 2023. Les municipalités de la MRC de l'Érable ont délégué leur compétence pour la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables, à la MRC de l'Érable, et ce, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### Liste des comptes.

Agence 9-1-1 : Service pour août.	623.55
Groupe RDL Victoriaville : Audit 2022 Coop de Solidarité (remb.).	1 948.83
Purolator inc. : Transport matériel signalisation.	39.04
Électrocentre 2000 inc. : 2 caméras web.	92.42
Julie Bernard : Frais congrès FQM.	73.94
Promutuel : Assurances remboursées par Coop Solidarité.	3 677.66
Buropro : Achat de livres bibliothèque.	111.09
Électro-concept P.B.L. inc. : Installation sonde de niveau puits.	651.22
Yvon Labrie : Transport branches.	608.18
Petite caisse : Poliquin, frais de poste, matériel service de garde.	474.50
Desjardins : Frais de caisse septembre.	54.00
Petite caisse : Frais de poste, matériel service de garde et autres.	422.15
Gilles Bellemare : Remboursement taxes scolaires.	14.91
Receveur Général du Canada : Remises pour octobre.	2 566.87
Ministre du Revenu du Québec : Remises pour octobre.	7 727.23
Desjardins : Cotisations de retraite en octobre.	2 435.48
Employés : Salaire pour octobre.	19 633.16
Élus.es : Salaire du 1 <sup>er</sup> mai au 31 octobre 2023.	17 898.97
Financière Banque Nationale : Capital emprunt 2020-04.	21 700.00
Financière Banque Nationale : Intérêts emprunt 2020-04.	5 052.15
Martin Samson : Frais cellulaire été 2023.	241.68
Gaudreau Environnement inc. : Services pour octobre.	12 483.62
Hydro-Québec : Service garage du 1 <sup>er</sup> août au 29 septembre.	292.21
Hydro-Québec : Service enseigne du 17 août au 17 octobre.	131.60
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour octobre.	604.22
Inneo Environnement : Dossier champ épuration commun.	6 067.61
EMP inc. : Fourniture de matériel granulaire.	1 628.28
Terrapex : Dossier CPE étude de sol.	2 874.38
Métal Pless inc. : Pièces pour gratte à neige.	2 715.71
Marius Marcoux & Fils inc. : Troubles garage et édifice municipal.	205.50
Lambert Therrien avocats : Préparation constats cour municipale.	113.83
Énergies Sonic inc. : Diesel.	1 055.98
Jean-François Labrie-Simoneau : Frais cellulaire octobre.	52.26
Solutia Télécom : Remplacement cellulaire maire.	360.36
Frédéric St-Pierre : Frais cellulaire octobre.	46.52
Bell Canada : Service pour novembre.	348.95
Mégaburo : Matériel de bureau.	258.90
Beneva : Assurances collectives novembre.	3 148.28
VIVACO : Essence et divers achats.	1 348.08
Fonds d'information sur le territoire : Mutations octobre.	10.00
Eurofins : Analyse de l'eau en octobre.	693.30
Marc Simoneau : Frais congrès FQM.	927.30
Claire Gosselin : Déplacements en novembre.	80.00
Extincteurs Bois-Francs Érable inc. : Inspection 20 extincteurs.	488.43
Entreprise M.C. Comtois 2013 inc. : Matériaux rénos garage.	15 113.56
MRC de l'Érable : Service ingénierie Rang 7 Est pour septembre.	1 773.58
MRC de l'Érable : Service d'ingénierie Rang 3 pour septembre.	1 746.64
Lemay Côté architectes : Révision plan projet CPE.	5 392.33
Pièces de remorques Blondeau : Pneus pour remorque.	388.62

6 novembre 2023

Claude Joyal 1962 inc. : Pièces PUMA 130.	809.66
Ferme Stéluka inc. : Location remorque pour transport feuilles.	373.67
Plomberie 1750 inc. : Problème pompe chauffage édifice municipal.	201.13
Renaud Bray : Achat de livres bibliothèque.	380.40
Bell Mobilité : Service pour novembre.	155.56
Lemieux-Marcoux Arp.-géo. : Frais arpentage terre B. Samson.	2 426.03
Xérox Canada ltée : Service du 21 juillet au 26 octobre.	362.35
Serv. San. Denis Fortier : Service pour septembre.	955.04
Ville de Plessisville : Frais cour municipale août.	271.81
Garage Marc Labrie enr. : Réparation crevaisson	42.43
Location d'Outils Desjardins : Batteries éclairage solaire.	678.24
Sotek : Entretien préventif automne système chauffage bureau.	689.85
Code Ducharme : Mise à jour Lois municipales et officiers munic.	163.17

**Résolution : 2023-312**

**Approbation des comptes.**

Proposé par M. Carl Laflamme, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que l'adjoint au directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

**Adoptée**

**États des revenus et dépenses au 31 octobre 2023.**

L'adjoint au directeur général et greffier-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 octobre 2023, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 1 852 490.00 \$, et des déboursés au montant de 2 006 775.45\$, laissant un solde en caisse négatif de (90 258.39 \$). De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2023, les revenus et dépenses au 31 octobre 2022.

**Varia.**

Aucun sujet.

**Résolution : 2023-313**

**Clôture de l'assemblée**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Maire.**

**Directeur général et greffier-trésorier adjoint**